



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ATTESTATION

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

service :
eau – risques

objet : modification du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Saint-Jeannet - Consultations des personnes publiques associées
affaire suivie par: Dorian Malberti - Pôle Risques - (04.93.72.75.76)

Je soussigné, Philippe Ribollet, responsable du Pôle Risques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de modification du PPR Incendies de Forêt de la commune de Saint-Jeannet a été soumis par M. le Préfet des Alpes-Maritimes à l'avis :

- du conseil municipal de Saint-Jeannet,
- de l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- de l'organe délibérant de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var,
- de l'organe délibérant du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes,
- du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes,
- du Centre Régional de la Propriété Forestière de PACA.

par lettres recommandées datées du 13 mars 2015.

Ont formulé un avis favorable ou sans aucune réserve ou observation particulière et reçu dans les délais :

- le Conseil municipal de Saint-Jeannet, la Métropole Nice Côte d'Azur (proposition de délibération), l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et le Centre Régional de la Propriété Forestière de PACA.

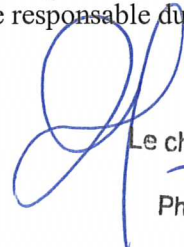
A ce jour, en l'absence de réponses parvenues à monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, les autres avis sont réputés favorables, conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Adresse :

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif
Départemental
des Alpes-Maritimes
147 Boulevard du
Mercantour
06 286 NICE CEDEX 3

20 MAI 2015

Nice, le
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le responsable du Pôle Risques


Le chef du pôle Risques
Philippe RIBOLLET